

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Restructuration Maison du lac / Etude de programmation - Approbation du scénario de fin de Phase 1 et lancement de la phase finale**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 15 février 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février à 18H30**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de Mme Sandra FRANCONY, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). GROS (Pouvoir B. ALLARD). ILBERT (Pouvoir E. RUBIER). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET).

La Vice-Présidente,

**Rappelle** que la CCLA a confié au cabinet « Fabriques Architectures et Paysages » qui a été le concepteur et le maître d'œuvre des travaux de création de la Maison du lac, une étude de programmation afin de proposer une restructuration du bâtiment pour tenir compte :

- des évolutions liées au nombre de personnels et aux nouveaux besoins en terme de fonctionnalité des espaces,
- de l'évolution des compétences exercées et des besoins de chaque structure occupante,
- des dysfonctionnements constatés... ;

**Explique** que cette réflexion a été menée autour d'un groupe de travail associant les représentants (élus et techniciens) de chaque composante concernée par cette restructuration et que l'étude de « Diagnostic » qui retrace toute la démarche de concertation, aboutit à proposer un scénario de restructuration – aménagement du bâtiment numéroté n°12 qui peut présenter certaines options ou variantes ;

**Présente** le scénario de restructuration/aménagement du bâtiment retenu (n°12) ;

**Invite** le conseil communautaire, à ce stade, sur la base du rapport transmis aux conseillers préalablement à la séance et après avis du groupe de travail et du Bureau de la CCLA, à délibérer pour :

- Approuver les principes d'aménagement proposés dans le scénario 12,
- Engager la phase d'étude complémentaire pour un montant de 6 975 € HT permettant de finaliser l'étude de programmation et de disposer des éléments descriptifs et de chiffrage qui permettront de construire les dossiers de demande de financement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE les principes d'aménagement proposés dans le scénario 12 pour la restructuration du bâtiment Maison du Lac,

DECIDE d'engager la phase d'étude complémentaire pour un montant de 6 975 € HT permettant de finaliser l'étude de programmation et de disposer des éléments descriptifs et de chiffrage nécessaire à la construction des dossiers de demande de financement,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

